

Candidature stage de perfectionnement à l'étranger

Suite à la réunion de la direction du Centre de Recherche en Environnement le 26 septembre 2022.

Et conformément aux articles de l'arrêté ministériel n°1349, du 04 octobre 2022 fixant les critères de sélection d'admissibilité au programme de mobilité de courte durée et de perfectionnement à l'étranger.

La direction du centre annonce l'ouverture des candidatures pour bénéficier des stages de courte durée à l'étranger, et les manifestations scientifiques au titre de l'année 2023 au profit des chercheurs et du personnel administratif et technique titulaires d'un diplôme universitaire et dont la catégorie est supérieure ou égale à 10.

Les inscriptions sont ouvertes du 09/10/2022 au 23/10/2022 se feront via la plateforme numérique.

Personnel concerné : (Conformément à l'article 8 de la section II de l'arrêté n° 1349)

1- Les mobilités de perfectionnement de courte durée à l'étranger (de 15 à 30 jours)

- Personnel administratif et technique titulaires d'un diplôme universitaire et dont la catégorie est supérieure ou égale à 10.

2- Séjours scientifiques de haut niveau (SSHN) (entre 7 et 15 jours)

- Professeurs et directeurs de recherche
- Maîtres de recherche classe A et classe B

3- Manifestations scientifiques classées et indexées (ne dépassant pas 7 jours)

- Professeurs et directeurs de recherche
- Maîtres de recherche classe A et classe B

Le dossier doit comporter (Conformément à l'article 9 de la section III de l'arrêté



No 1349 suscité) :

1-Personnel administratif et technique

- Formulaire d'inscription (à remplir sur la plateforme)
- Copie du diplôme universitaire
- Attestation de travail
- Copie de la titularisation
- Acceptation d'un établissement à l'étranger avec précision de la période de stage
- Plan de travail indiquant les objectifs, la méthodologie et les résultats attendus
(télécharger sur la plateforme)

2- Enseignants chercheurs

- Formulaire d'inscription (à remplir sur la plateforme)
- Acceptation d'un établissement à l'étranger avec précision de la période de stage
- Plan de travail indiquant les objectifs, la méthodologie et les résultats attendus
(télécharger sur la plateforme)

Note :

Au vu des obligations administratives et financières du centre, les documents relatifs à la consommation du stage (mentionnés ci-dessous) doivent être remis à l'administration du centre, au plus tard 10 jours après la consommation du stage, et aucun retard n'est accepté.

- Un rapport de stage signé par l'organisme d'accueil, précisant les objectifs et résultats atteints, le lieu de résidence et sa durée.

L'ordre de mission est visé par la Police aux Frontières (PAF) -

Fait le 11/10/2022 à Annaba

